



2023071435

S/41

PERSPECTIVE HABITAT

42 RUE DES BRODERIES
78310 COIGNIERES
Tél : 0749653370

Devis N°D-23/07-00028
Le 07/07/2023

Votre Contact : HERY Pascal

Ref: Devis du 7/07/23

contact.perspective.habitat@gmail.com

HERCULEPRO

3 RUE DES VIGNERONS
44220 COUERON

(ref CLERIN ?)

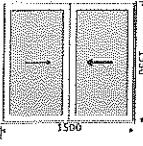
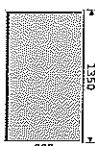
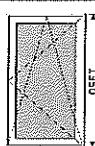
Visuel	Descriptif	Qté	U.	PU HT	Rem.%	TOTAL HT	T
	Coulissant 2 vtx 2 rails CL32 Hauteur : 2150 mm Largeur : 2400 mm Roulettes doubles réglables sur rail en aluminium. Joint EPDM sur montant. Montants latéraux et chicanes centrales renforcées selon abaque. Pose en tunnel Dormant de 67 mm Refoulement à gauche Vue intérieure Cotes dos de dormant Coloris : Standard Monocoloration Coloris : 9010B Couvre-joint 26 Rail aluminium Vitrages isolants 4/20/4 FE et gaz argon Intercalaire Warm Edge Fermeture 3 points Poignée 20° Sarena	1		2 029,50 €	52%	974,16 €	2

so 104,75

vu avec BL

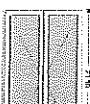
N ° 700586	Total Produit	1	2 029,50 €	974,16 €
	Coulissant 2 vtx 2 rails CL32 Hauteur : 2150 mm Largeur : 2000 mm Roulettes doubles réglables sur rail en aluminium. Joint EPDM sur montant. Montants latéraux et chicanes centrales renforcées selon abaque. Pose en tunnel Dormant de 67 mm Refoulement à gauche Vue intérieure Cotes dos de dormant Coloris : Standard Monocoloration Coloris : 9010B Couvre-joint 26 Rail aluminium Vitrages isolants 4/20/4 FE et gaz argon	1	1 851,30 €	52% 888,62 € 2 925,65

so vu avec BL

Visuel	Descriptif	Qté	U.	PU HT	Rem.%	TOTAL HT	T
	Intercalaire Warm Edge Fermeture 3 points Poignée 20° Sarena						
	N ° 700585 Total Produit	1		1 851,30 €		888,62 €	
	Coulissant 2 vxt 2 rails CL32 Hauteur : 1350 mm Largeur : 1500 mm Roulettes doubles réglables sur rail en aluminium. Joint EPDM sur montant. Montants latéraux et chicanes centrales renforcées selon abaque. Pose en tunnel Dormant de 67 mm Refoulement à gauche Vue intérieure Cotes dos de dormant Coloris : Standard Monocoloration Coloris : 9010B Couvre-joint 26 Rail aluminium Vitrages isolants 4/20/4 FE et gaz argon Intercalaire Warm Edge Fermeture 3 points Poignée 20° Sarena	1		1 269,40 €	50%	609,31 €	2
						50	
						634,170	
						w	
						avec	
						BV	
	N ° 700584 Total Produit	1		1 269,40 €		609,31 €	
	Châssis fixe FR67 Hauteur : 1350 mm Largeur : 800 mm Pose en tunnel Dormant de 67 mm Sans mise en forme Vue intérieure Cotes dos de dormant Coloris : Standard Monocoloration Coloris : 9010B Couvre-joint 26 Vitrages isolants 4/20/4 FE et gaz argon Intercalaire Warm Edge	1		497,20 €	50%	248,60 €	2
	N ° 700583 Total Produit	1		497,20 €		248,60 €	
	Ouvrant à la française caché 1 vtl FR67 Hauteur : 1350 mm Largeur : 800 mm Pose en tunnel Dormant de 67 mm Tirant droit Fermeture Oscillant-Battant 1 vtl Vue intérieure Cotes dos de dormant Coloris : Standard Monocoloration	1		852,50 €	50%	426,25 €	2
						140,80 €	50%
							70,40 €

Visuel	Descriptif	Qté	U.	PU HT	Rem.%	TOTAL HT	T
	Coloris : 9010B Couvre-joint 26 Vitraux isolants 4/20/4 FE et gaz argon Intercalaires Warm Edge						
N ° 700582	Total Produit	1		993,30 €		496,65 €	
	Ouvrant à la française caché 1 vtl FR67 Hauteur : 2150 mm Largeur : 1000 mm	1		1 177,00 €	50%	588,50 €	2
	Pose en tunnel dormant de 67 mm tirant droit fermeture à frappe vue intérieure cotes dos de dormant coloris : standard monocoloration coloris : 9010B couvre-joint 26 vitraux isolants 4/20/4 FE et gaz argon intercalaire warm edge						
N ° 700581	Total Produit	1		1 177,00 €		588,50 €	
	Porte habitat 1 vtl FR67 Hauteur : 2150 mm Largeur : 1000 mm	1		1 685,20 €	50%	842,60 €	2
	Pose en tunnel dormant de 67 mm tirant droit fermeture à frappe vue intérieure cotes dos de dormant coloris : standard monocoloration coloris : 9010B seuil PMR 20 mm à rupture thermique couvre-joint 26 vitraux isolants 4/20/4 FE et gaz argon intercalaire warm edge serrure 5 points à relevage double bâche classique						
N ° 700580	Total Produit	1		1 685,20 €		842,60 €	
	Ouvrant à la française caché 2 vtx FR67 Hauteur : 1350 mm Largeur : 1250 mm	1		1 354,10 €	50%	677,05 €	2
	Pose en tunnel dormant de 67 mm tirant droit fermeture Oscillant-Battant 2 vtl vue intérieure			184,80 €	50%	92,40 €	

Visuel	Descriptif	Qté	U.	PU HT	Rem.%	TOTAL HT	T
	Cotes dos de dormant						
	Coloris : Standard						
	Monocoloration						
	Coloris : 9010B						
	Couvre-joint 26						
	Vitrages isolants						
	4/20/4 FE et gaz argon						
	Intercalaire Warm Edge						

N ° 700579	Total Produit	1	1 538,90 €	769,45 €
	Ouvrant à la française caché 2 vtx FR67 Hauteur : 2150 mm Largeur : 1250 mm	1	1 724,80 €	50% 862,40 € 2
Pose en tunnel				
Dormant de 67 mm				
Tirant droit				
Fermeture à frappe				
Vue intérieure				
Cotes dos de dormant				
Coloris : Standard				
Monocoloration				
Coloris : 9010B				
Couvre-joint 26				
Vitrages isolants				
4/20/4 FE et gaz argon				
Intercalaire Warm Edge				

N ° 700578	Total Produit	1	1 724,80 €	862,40 €
Visuels non contractuels				
Les montants affichés incluent l'éco-participation DEEE éventuelle				
T	% de TVA	Montant HT	Montant TVA	
2	20	6 280,29 €	1 256,06 €	C383,30
			MONTANT TOTAL HT	6 280,29 €
			MONTANT TVA	1 256,06 €
			MONTANT TOTAL TTC	7 536,35 €

Mode de règlement :

Solde restant à régler : 7536,35 €

Date limite de l'offre : 07/08/2023

Date de livraison : Selon CGV

Signature précédée de la mention "J'y ai approuvé. Devis reçu avant exécution des travaux, bon pour accord".

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE RÈGLEMENT

L'acceptation de nos offres implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement ci-après, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part,

1 - CLAUSE ÉCONOMIQUE

Nos menuiseries vendues selon les conditions économiques connues à la date de l'établissement du devis. Ces prix sont fermes pendant le délai indiqué sur le devis. Au-delà, ils sont actualisables et révisables en fonction de l'évolution des indices BT appropriés. Les commandes et les engagements ne constituent que des offres qui ne deviendront définitives qu'après confirmation de notre part.

2 - CLAUSE DE DÉLAI ET EXPÉDITION

Nous nous efforçons de respecter les délais indiqués : ceux-ci ne sont donnés qu'à titre indicatif, et le retard ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation de la commande et ne donne droit à aucune indemnité. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même si elles sont expédiées franco.

3 - CLAUSES DE PAIEMENT

3.1. Générales

Nos menuiseries étant fabriquées exclusivement sur commande, le paiement des fournitures s'effectue suivant les conditions particulières indiquées. Dans le cas d'atteinte grave au crédit de l'acheteur, en cas de faillite, liquidation judiciaire, ou à défaut de paiement à son échéance d'une précédente facture, nous nous réservons de ne poursuivre l'exécution d'une commande qu'après fourniture par l'acheteur de garanties complémentaires acceptées par nos soins.

3.2. Conditions d'escompte

En cas de paiement à une date antérieure à celle résultant des conditions générales ou particulières de vente, il n'est prévu aucun escompte, sauf accord négocié expressément lors de la commande.

3.3. Pénalités de retard (Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992)

Tout défaut de paiement à la date de règlement figurant sur la facture entraînera, une pénalité calculée par application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

4 - CLAUSES DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET DE RENONCIATION A L'ACCESSION

4.1. Réserve de propriété

Il est expressément convenu que les marchandises demeureront la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance, comme dans les cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, la décision de notre Société de se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété sera valablement notifiée à l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception. Les marchandises concernées devront nous être retournées à ses frais, dès cette notification.

4.2. Renonciation à l'accession

Lorsque notre Société intervient dans le cadre d'un contrat d'entreprise, nonobstant les articles 551 et 552 du Code Civil, elle demeure propriétaire de l'ouvrage exécuté jusqu'à l'entier paiement de sa créance née du marché des travaux. La renonciation à l'accession ne fait pas obstacle à la prise de possession de l'ouvrage exécuté. Les présentes dispositions ne modifient pas nos obligations telles que fixées aux articles 1788, 1792 et suivante et 2270 du Code Civil.

5 - CLAUSES DE GARANTIE

5.1. Garantie légale

Dans nos rapports avec les acheteurs non professionnels ou consommateurs la garantie légale concernant les défauts et vices cachés s'applique en tout état de cause conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil à la condition que l'acheteur fasse la preuve du vice caché.

5.2. Garantie contractuelle

Nos menuiseries font l'objet d'une garantie de deux ans à compter de la livraison, sauf dans les cas de négligence, fausse manœuvre² ou mauvais entretien de la part de l'acheteur ou encore en cas de force majeure. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple en nos ateliers des pièces reconnues défectueuses, sans indemnité d'aucune sorte pour frais de main oeuvre de démontage, remontage, immobilisation, etc.. Le remplacement des pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de garantie précisée au paragraphe ci-dessus.

6 - TRAVAUX AVEC POSES OU RÉPARATIONS

Sauf convention contraire, le camionnage est à la charge de l'acheteur, qui assure la réception, la vérification des colis et la bonne conservation des fournitures. L'acheteur est tenu - sauf stipulations contraires - d'assurer, à sa charge, tous travaux de maçonnerie, menuiserie, peinture et travaux annexes. Les retouches nécessitées par la disposition non conforme des ouvertures ne peuvent en aucun cas être à notre charge. L'ouverture et le démontage des calssons et, d'une manière générale tous travaux conditionnant l'exécution de la pose et ressortant d'une autre corporation, ne sont pas à notre charge, nos monteurs n'étant pas qualifiés pour les exécuter. Les pertes de temps ou fausses manœuvres provenant de causes indépendantes de notre volonté ne sont pas à notre charge et seront facturées en supplément. Le paiement de la pose est indépendant de celui de la fourniture et ne peut en aucun cas entraîner de retard dans le paiement de cette dernière. La réception générale et définitive des travaux de pose est faite par l'acheteur ou son représentant, avant le départ du monteur, et en présence de celui-ci. Aucune réclamation ne peut être admise ultérieurement. Les conditions de pose ci-dessus s'appliquent également à tous travaux d'entretien et de réparation.

7 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, seul le Tribunal de Marennes sera compétent, nonobstant toute clause contraire imprimée dans les bons de commande des acheteurs, notre Société se réservant le droit de saisir les juridictions compétentes du domicile de ce derniers.

ANNULATION DE COMMANDE (code de la consommation articles L 121-23 à L 121-26)

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire.

L'envoyer par lettre recommandée AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION à : . 42 RUE DES BRODERIES 78310 COIGNIERES

L'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi un dimanche ou un jour férié ou tombé le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après: »

Nature de la marchandise ou du service commandé

Date de la commande : 07/07/2023

Numéro du devis en référence: D-23/07-00028

Nom du client : HERCULEPRO

Adresse du client : 3 RUE DES VIGNERONS 44220 COUERON

-Signature du client



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N°1301-SD



N°13948*05

(09-2016)

ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom et prénom : ..HERCULEPRO.....

Adresse : ..3-RUE-DES-VIGNERONS..... Code postal : ..44220.... Commune...COUERON.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel

autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune..... Code postal :

dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques

système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

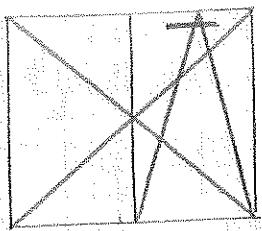
- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à.....COUERON....., le.....

Signature du client ou de son représentant :

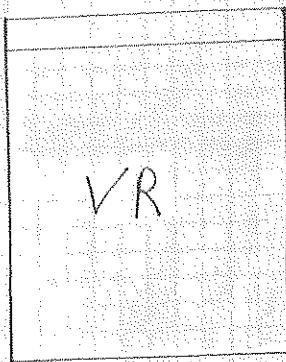
¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre Φ.



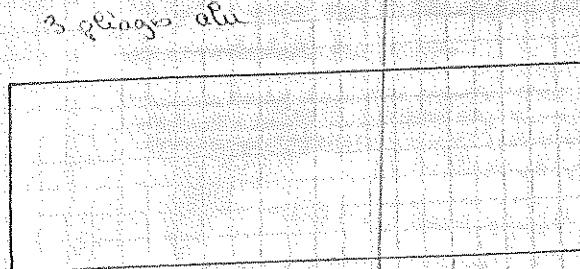
2 fenêtres ouvertes battantes
Hauteur d'abaisse 900
diamant de 120 mm. file de 30 mm
gouille de ventilation

K - 1390 X

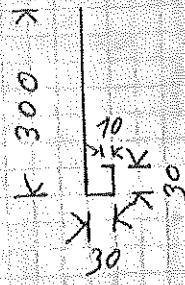


X D volet roulant posé en retrait
sortie de fil à droite sur l'extérieure

K - 1390 X



K - 1480 X



Gedibois
Bord

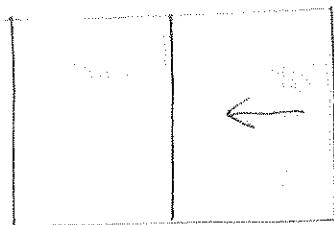
VERBAULT
tel 02 51 24 46 65 - 06 70 24 46 65

MACHECOUL
tel 02 40 02 20 70 4 - macheoul@gedibois.com

gedibois

Immobilier
à passer
BPAV + travaux

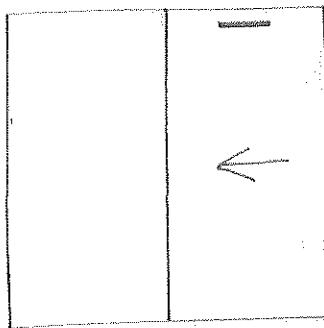
Prévoir pour la pose de toutes les calettes
porte rétro (émission) -



K 1750

baie coté intérieur,
dormant 172 mm, axe de 30 mm,
hautur + seuil à encastrer
coulissant principal à droite

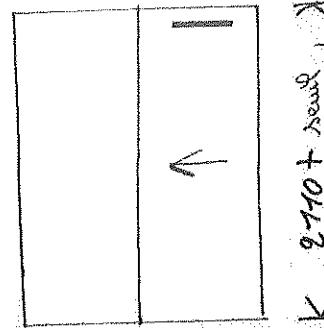
K 1390 K



K 1750

baie coté intérieur,
dormant 172 mm, axe de 30 mm
coulissant principal à droite
grille de ventilation

K 2100 K



K 2110 + seuil à encastrer

baie coté intérieur
dormant de 120 mm, axe de 30 mm
coulissant principal à droite
grille de ventilation

Hautur + seuil à encastrer

K 1390 K

Gedibois
Sarl

YONNAISIAT
tel 02 40 61 44 44 • www.gedibois.com

MACHECOUR
tel 02 40 62 70 70 • www.gedibois.com

gedibois